

REPUBLICQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 1^{er} avril 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du jeudi 26 mars 2026 et affichée le jeudi 26 mars 2026.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, ETIENNE Jérémy, GAIR Laurence, KHALOUA Madani, LONY Eva, MEDJOUB Farid, HUSSON Chloé, LAURENT Pierre, PERALTA SUAREZ Mari, FOLLIOT Pascal, BRUSSELLE Sandrine, MARCY Jean-Pierre, DAOULAS Stéphanie, BAKKER Hubert, MONOT Laure, EL MKELLEB Fabien, PIGNON Mylène, ROBILLARD Christophe, JOSSET Isabelle, RENARD Philippe, GOMEZ Pascale, ANOUAR Rachid, HAEUSLER Camille, DOS SANTOS Carlos, HAMLIN Anne, SAUSSEY Laurent, SIMON DEL FAVERO Christophe, BUSSIER Dominique.

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	29
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes pour :	29
Votes contre :	-
Abstentions :	-

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Commune, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame Eva LONY, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offre des communes de plus de 3 500 habitants est composée (membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste) :

- Le Président (le Maire ou son représentant) ;
- Cinq membres titulaires ;
- Cinq membres suppléants.

Considérant que les membres de la CAO sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste, et au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur Christophe ROBILLARD, Conseiller Municipal délégué chargé des projets numériques, des espaces collaboratifs et tiers-lieux et de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, procède à la constitution du bureau de vote, sont désignés Camille HAEUSLER et Farid MEDJOUB comme assesseurs pour l'élection des membres titulaires.

Election des membres titulaires :

Après un appel de candidature, une liste de candidats visant à garantir une représentation pluraliste du conseil municipal est proposée.

Liste LONY :

- 1- Eva LONY
- 2- Farid MEDJOUB
- 3- Christophe ROBILLARD
- 4- Pierre LAURENT
- 5- Christophe SIMON DEL FAVERO

Malgré la candidature d'une seule liste, il est procédé à l'élection de celle-ci :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants : **29**
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **29**
- Quotient électoral (suffrages exprimés / 7 sièges à pourvoir) : $29/5 = 5,8$

	Nombre de voix	Nombre de sièges	Reste	sièges au plus fort reste soit total siège
Liste Eva LONY	29	5	Sans objet	Sans objet

Sont proclamés élus membres de la Commission d'Appel d'offres :

Membres titulaires :

- 1- Eva LONY
- 2- Farid MEDJOUB
- 3- Christophe ROBILLARD
- 4- Pierre LAURENT
- 5- Christophe SIMON DEL FAVERO

Election des membres suppléants :

Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, procède à la constitution du bureau de vote, sont désignés Carlos DOS SANTOS et Farid MEDJOUB comme assesseurs pour l'élection des membres suppléants.

Après un appel de candidature, une liste de candidats visant à garantir une représentation pluraliste du conseil municipal est proposé :

Liste Mari PERALTA SUAREZ

- 1- Mari PERALTA SUAREZ
- 2- Jérémy ETIENNE
- 3- Hubert BAKKER
- 4- Pascal FOLLIOU
- 5- Dominique BUSSIER

Malgré la candidature d'une seule liste, il est procédé à l'élection de celle-ci :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants : **29**
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **29**
- Quotient électoral (suffrages exprimés / 7 sièges à pourvoir) : $29/7 = 4,14$

	Nombre de voix	Nombre de sièges	Reste	Nombre de sièges au plus fort reste soit total siège
Liste Mari PERALTA SUAREZ	29	5	Sans objet	Sans objet

Ainsi sont proclamés élus suppléants à l'unanimité :

Membres suppléants :

- 1- Mari PERALTA SUAREZ
- 2- Jérémy ETIENNE
- 3- Hubert BAKKER
- 4- Pascal FOLLIOU
- 5- Dominique BUSSIER

Fait et délibéré en séance, le mercredi 1^{er} avril 2026.

Laurent GAUTIER

Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

Eva LONY

Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : 03/04/2026

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 03/04/2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.